

Le 27 octobre 2017

## Santé dans les DOM : des injustices persistent

À l'occasion du voyage du Président de la République en Guyane, la CSMF attire l'attention des autorités sanitaires sur la situation particulière des départements d'outre-mer et tout particulièrement de la Guyane.

Dans ce dernier département, le nombre de spécialistes ne dépasse pas 20 % de la densité moyenne nationale en médecins spécialistes. Une des raisons essentielles de cette situation, partagée par l'ensemble des départements d'outre-mer, est la persistance d'une injustice malgré les demandes réitérées de la CSMF.

En effet, la tarification hospitalière fait déjà l'objet d'une valorisation supplémentaire vu les coûts de la vie dans chacun des départements d'outre-mer (+27% pour la Martinique et la Guadeloupe, +29% pour la Guyane et +31% pour la Réunion pour la tarification à l'activité appliquée dans les hôpitaux et cliniques). De même, les tarifs de consultation ont été revalorisés pour être portés à un coefficient supplémentaire de 20%, unifié sur l'ensemble des DOM.

Par contre, les tarifs des actes techniques effectués par les médecins, c'est-à-dire l'ensemble de l'activité d'actes médicaux effectués essentiellement par les médecins spécialistes, mais également par les médecins généralistes (électrocardiogramme, échocardiographie, fibroscopie, actes chirurgicaux, actes de radiologie, etc.), ne font l'objet d'aucune tarification particulière.

Le résultat est celui d'une désertification en médecins spécialistes très importante. Ceci se traduit par des transferts de patients en évacuation sanitaire. Le coût pour la collectivité, mais surtout la fatigue et l'isolement que cela entraîne pour ces patients évacués en métropole, deviennent aujourd'hui incompatibles avec la qualité des soins à laquelle tout Français a droit quel que soit son lieu d'habitation, et contraires à la bonne gestion des deniers publics.

La CSMF appelle les autorités sanitaires, et tout particulièrement la Caisse nationale d'assurance maladie, à prendre les dispositions nécessaires au rétablissement d'une équité. Cela ne serait que justice !

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*